

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 27 Juillet 2017 à 19 H 30

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER – M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING – M FERRANDON Jean-Claude - Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL - M. KAPALA Denis - Mme Caroline LARRAYOZ - M. Bernard GRAND - Mme DUBOISSET Jacqueline – M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Etaient absents – excusés :

Mme Sophie JOUVE (procuration donnée à M. MONTEIL)
M. Michel RENAUD
M. Christian JOUHET (procuration donnée à M ROBERT)
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme SIKORA)
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à M. BOUKHALFA)
M Clément JAY (procuration donnée à M BARILLIER)
Mme Elodie PETREMENT (procuration donnée à M. DEQUAIRE)
M Christopher DEMBIK (procuration donnée à M JEROME)

Madame Marie-Thérèse SIKORA, ouvre la séance à 19 H 30 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, Madame Caroline LARRAYOZ est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 30 Juin 2017 est soumis au Conseil Municipal pour approbation et est adopté l'unanimité.

En début de séance, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire propose au vote la modification de l'ordre du jour pour intégrer une demande de subvention qui doit être adressée au Conseil Départemental avant le 31 juillet.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette modification.

L'ordre du jour est alors abordé.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2016

L'essentiel de l'année

La collectivité a engagé une extension de réseaux :

- Les Terceries, avec un nouveau poste de relevage
- Le Pont du Bourg, avec un nouveau poste de relevage
- Le Puits Est

Ces extensions représentent un linéaire de 1 850 mètres et ont permis la réalisation de 34 branchements, avec 27 nouveaux raccordements

471 ml de réseaux ont été inspectés et 836 avaloirs ont été curés.

Il existe un problème de comptage des effluents entre le débitmètre d'entrée et les mesures de débit sur le canal de sortie. L'écart est important de l'ordre de 15 %. Pour pallier ce dysfonctionnement, une réfection complète du canal est nécessaire. La reprise de la bande de roulement du clarificateur a été réalisée.

Le système d'assainissement a correctement fonctionné tout au long de l'année 2016 : pas d'interruption de marche de la station et aucune non-conformité.

Dans 95% des cas, le volume reçu à la station dépasse sa capacité normale journalière 800m³, ce qui explique que 6% des volumes entrants sont déversés dans le milieu naturel. Ceci est dû à la réactivité du réseau très sensible aux précipitations.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service fin 2008. Les normes de rejet, contraignantes, ont été respectées. La charge polluante de la station correspond à 50% de sa capacité nominale

Les travaux en cours à La Vernade et à venir apporteront un début de solution à ce problème.

Les chiffres-clés

Les chiffres-clés de la délégation du service public de la Commune de SAINT-ELOY-LES-MINES sont pour l'année 2016 :

➤ Patrimoine

74 kms environ de réseau
 3 stations d'épuration (Le Moulin-Parrot en 2008, Montjotin et Quaire en 1997)
 11 postes de relèvement
 18 déversoirs d'orage
 2 dessableurs

➤ Exploitation

1 576 abonnements
 498 449 m³ reçus en station
 La pluviométrie est passée de 630 mm à 749 mm (+19%)

➤ **Qualité du traitement**

100 % de conformité sur l'eau traitée et les boues épandues qui représentent 80.19 tonnes de matières sèches.

➤ **Rendement épuratoire (en %)**

DBO5	93	(Demande Biologique en Oxygène)
DCO	90	(Demande Chimique en Oxygène)
MES	94	(Matières En Suspension)
NG	84	(Azote Global)
Pt	78	(Phosphore Total)
N-NH4	96	(Azote sous forme ammoniacale)

A noter les très bons rendements épuratoires de la station d'épuration.

➤ **Prix du m3 TTC (pour 120 m3 au 1^{er} janvier 2017) : 2,5128 €/m3 – qui se ventilent en :**

- 48 % pour la collectivité
- 35 % pour le délégataire
- 17 % organismes publics et TVA

Perspectives

Les travaux de mise en séparation du quartier de La Vernade ont démarré fin 2016. Ils permettront d'abandonner le projet de création d'un bassin d'orage.

Des travaux seront à réaliser « Cité des Nigognes » et vers la Gare SNCF.

Le massif filtrant de la station d'épuration de « Montjotin » sera renouvelé. De même des travaux d'entretien sont prévus à la station d'épuration du Moulin Parrot.

Assainissement Non Collectif

La Commune a confié à la Société Suez Eau France, les missions du Service de l'Assainissement Non Collectif :

280 installations sont recensées desservant 490 habitants
 1 contrôle de conception a été réalisé
 2 contrôles après travaux ont été faits
 7 contrôles périodiques

Depuis 2013, 79 installations ont été contrôlées dont 18 étaient conformes, soit 22.8%

Apports extérieurs
 1 013 m3 de matière de vidange ont été traités.

Au cours de la présentation, plusieurs interventions :

Monsieur Christian JEROME demande pourquoi il y a un dépassement des 800m3 pour 95% des jours

ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DES NIGONNES. **DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, expose, que suite à l'établissement par le cabinet EGIS Eau de l'Avant-Projet (AVP) relatif au projet de réhabilitation et de mise aux normes des « Eaux usées » du secteur des Nigonnes, le montant d'investissement correspondant s'établit à 142 125,75 € HT pour 18 branchements, soit donc un ratio d'environ 7 896 €/ branchement.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice budgétaire 2018 pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du réseau « Eaux usées » du secteur des Nigonnes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1/ Approuve l'Avant-Projet établi par le cabinet EGIS Eau relatif au projet de réhabilitation et de mise aux normes des « Eaux usées » du secteur des Nigonnes,
- 2/ Sollicite, pour ce projet, le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice budgétaire 2018,
- 3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment transmettre tous dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à l'Agence de l'Eau.

ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DES NIGONNES. **MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, rappelle que, suite à un appel à la concurrence, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet EGIS Eau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté par la Commune sur le secteur des Nigonnes,

Après avoir présenté les conclusions de l'étude Avant-Projet (AVP) réalisée par le cabinet EGIS Eau sur le secteur des Nigonnes, M. Pierre Barillier, Adjoint, propose :

- *D'approuver le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessus,*
- *De confier au cabinet EGIS Eau la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre relatives au programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » sur le secteur des Nigonnes au travers de la passation des deux marchés de maîtrise d'œuvre suivants :*

1/ Pour le réseau Eaux Usées, passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur les bases suivantes

Domaine Fonctionnel Infrastructures Mission Témoin

Eléments normalisés de maîtrise d'œuvre : PRO + ACT + VISA + DET + AOR

Montant prévisionnel des travaux : 128 099 € HT

Taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 7,5%

Rémunération de la maîtrise d'œuvre : 9 607,43 € HT

Taux de tolérance : 10%

2/ Pour le réseau Eaux Pluviales, passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur les bases suivantes

Domaine Fonctionnel Infrastructures Mission Témoin

Eléments normalisés de maîtrise d'œuvre : PRO + ACT + VISA + DET + AOR

Montant prévisionnel des travaux : 103 818 € HT

Taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 7,5%

Rémunération de la maîtrise d'œuvre : 7 786,35 € HT

Taux de tolérance : 10%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve le programme de travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté sur le secteur des Nigennes,

2/ Confie, au cabinet EGIS Eau, la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre et donne son accord pour la passation avec ce cabinet des deux marchés de maîtrise d'œuvre tels qu'indiqués ci-dessus,

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les marchés de maîtrise d'œuvre avec le cabinet EGIS Eau.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.
AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE.

Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, rappelle, qu'en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2015, un contrat d'affermage avait été passé avec « Lyonnaise des Eaux », devenue « SUEZ Eau France SAS », en vue de l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif,

Madame le Maire, après avis favorable de la Commission DSP en date du 26 juin 2017 :

- Propose au Conseil Municipal la passation d'un avenant N°1 au contrat initial d'affermage, en vue :

- En premier lieu, d'intégrer au contrat initial d'affermage les nouveaux réseaux, les nouveaux ouvrages et les réfections de réseaux réalisés par la Commune en 2016/2017,

Poste de refoulement et réseaux d'assainissement du Vieux Bourg

Poste de refoulement et réseaux d'assainissement des Terceries

Réseaux d'assainissement du secteur du Puits Est

Réseaux d'assainissement du quartier de La Vernade

- En second lieu, d'assurer la possibilité pour la Commune d'un accès direct au pilotage de l'exploitation assurée par le fermier via la plateforme « Tout sur mes Services ».

- Présente le compte d'exploitation prévisionnel et l'inventaire résultant de l'intégration des deux postes évoqués ci-dessus,

Monsieur Denis KAPALA demande qui gère la plateforme de dématérialisation à la Mairie.
Monsieur Pierre BARILLIER, Adjoint à l'environnement, précise que c'est un service supplémentaire qui aidera les services techniques dans la surveillance du réseau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au contrat initial d'affermage relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif, signé avec « Lyonnaise des Eaux », devenue « SUEZ Eau France SAS », sur la base des éléments indiqués ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant N°1 au contrat d'affermage relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif.

PROGRAMME OPAH. VERSEMENTS DE SUBVENTIONS

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte de l'état d'avancement d'un tel programme et propose au Conseil Municipal le versement des subventions accordées pour les deux dossiers pour lesquels les travaux sont achevés conformément aux dossiers initiaux de demandes de subvention :

*1/ M. et Mme Duron Joseph et Madeleine
21, rue de la Vernade
63700 Saint-Eloy-les-Mines*

<i>Montant des travaux</i>	<i>5 484 € HT</i>
<i>Montant de la subvention communale à verser</i>	<i>823 €</i>

*2/ M. et Mme Saszczak François et Annick
4, route du Theix
63700 Saint-Eloy-les-Mines*

<i>Montant des travaux</i>	<i>10 500 € HT</i>
<i>Montant de la subvention communale à verser</i>	<i>1 575 €</i>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour le versement des subventions OPAH suivantes :

*1/ M. et Mme Duron Joseph et Madeleine
21, rue de la Vernade
63700 Saint-Eloy-les-Mines*

<i>Montant de la subvention communale à verser</i>	<i>823 €</i>
--	--------------

2/ M. et Mme Saszczak François et Annick

4, route du Theix

63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention communale à verser

1 575 €

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

SUPPRESSION DE LA ZAC DES BRANDES.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, rappelle que :

- La ZAC des Brandes avait été créée par une délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1998 en vue du développement d'une offre d'habitats, principalement individuels, de zones d'activités et d'équipements sportifs et de loisirs,

- La suppression d'une ZAC est prononcée par l'autorité compétente, en application de l'article L.311-12 du Code de l'Urbanisme, au vu d'un rapport de présentation qui expose notamment les motifs de la suppression de la ZAC.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de présentation relatif à la suppression de la ZAC des Brandes et précise que ce rapport sera joint à la délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Bernard GRAND demande s'il y aura des conséquences sur le lotissement actuel. Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond qu'il n'y a pas de conséquence et qu'il reste 4 lots à commercialiser. La suite doit être prévue et c'est l'objet de la délibération suivante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Décide, conformément à l'article R311-12 du Code de l'Urbanisme, la suppression de la ZAC des Brandes, qui aura pour conséquence :

- L'abrogation des éléments constitutifs de la ZAC des Brandes (dossiers de création et de réalisation) et du cahier des charges de cession des terrains*
- L'application des dispositions du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) à la zone*
- Le retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme*

2/ Déclare que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R.311-12 et 311-5 du Code de l'Urbanisme

- Affichage pendant un mois en mairie*
- Mention de cet affichage dans un journal d'annonces légales*
- Publication au recueil des actes administratifs de la Commune*

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

LOTISSEMENT DU LAC 2^{ème} TRANCHE.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, rappelle :

- Qu'une mission d'études de faisabilité avait été confiée au cabinet GEOVAL fin 2016 pour la création d'une 2^e tranche du lotissement du lac,
- Que le projet relatif à la 2^e tranche du lotissement du lac avait alors fait l'objet d'une présentation à la Commission Cadre de vie le 26 juin 2017, sur les bases suivantes :
 - *Création d'un ensemble de 17 lots, d'une surface moyenne d'environ 700/750 m²*
 - *Surface commercialisable totale : environ 12 500 m²*
 - *Coût des travaux de viabilisation : environ 484 000 € HT, y compris travaux de finition des chaussées, soit donc un coût moyen de viabilisation d'environ 38,7 €/m²*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal d'engager dès 2018, en une tranche unique de travaux, la création de la 2^e tranche du lotissement du lac en vue de disposer, dès 2019/2020, d'une nouvelle offre de lots viabilisés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1/ Décide d'engager dès 2018 en une tranche unique de travaux la création de la 2^e tranche du lotissement du lac en vue de disposer, dès 2019/2020, d'une nouvelle offre de lots viabilisés, sur la base des éléments techniques exposés ci-dessus,
- 2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

APPROBATION PADD REVISION PLU

Suite à la décision du 3 mars 2017 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne Rhône Alpes, celle-ci fait part à la Commune de plusieurs points à prendre en compte dans la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) :

Le projet intègre :

- Des hypothèses démographiques trop optimistes
- Pas de stratégie de résorption des logements vacants décrites dans le PLU
- Des dispositifs d'assainissement de plusieurs secteurs en limite de capacité de traitement

Au vu de tous ces éléments, le cabinet Campus Développement a revu le projet de révision du PLU, en particulier le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Au cours de la présentation, plusieurs interventions doivent être prises en compte dans la nouvelle version du PADD.

A la page 11, le chapitre sur le contournement doit être enlevé car il sera terminé lors de l'approbation du PLU.

A la page 12, il faut préciser que la ligne est suspendue.

A la page 20, des questions sur les énergies renouvelables et une demande que les déchets des panneaux photovoltaïques ne soient pas traités comme l'amiante en son temps.

En complément, Monsieur Denis KAPALA souhaite la mise en place d'une navette intercommunale même si elle doit être imposée aux autres communes. A cela, Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} adjoint, est aussi réceptif à cet impératif mais explique l'opposition des maires de communes rurales qui n'en voient pas l'intérêt.

Monsieur Bernard GRAND demande un point sur l'installation de projets photovoltaïques. Madame SIKORA, Maire, explique que le projet communal est plus avancé administrativement que la Communauté de Communes, que 2 projets sont effectivement prévus au PLU mais à ce stade la vente d'électricité n'est pas encore validée pour les 2 projets.

Celui-ci est donc présenté en Conseil Municipal pour débat.

REQUALIFICATION DE L'ÉCOLE LA ROCHE (2^E TRANCHE). LOT N°2 PLÂTRERIE PEINTURE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un marché de travaux avait été passé avec l'entreprise BROUSSE pour le lot N°2 « Plâtrerie Peinture » de la 2^e tranche de requalification de l'école La Roche, marché qui comporte une solution de base et cinq PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) pour un montant global de 138 491,75 € HT.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 juillet 2017, propose au Conseil Municipal la passation d'un avenant N°1 à ce marché de travaux au travers duquel, et sans modification du montant du marché, la solution technique de flocage CF ½ h est remplacée par des plafonds CF ½ h en plaques de plâtre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise BROUSSE pour le lot N°2 « Plâtrerie Peinture » de la 2^e tranche de requalification de l'école de La Roche, avenant N°1 au travers duquel, et sans modification du montant du marché, la solution technique de flocage CF ½ h est remplacée par des plafonds CF ½ h en plaques de plâtre.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et signer l'avenant évoqué précédemment.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS. AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que les marchés de travaux passés pour les lots N°1 « VRD + Massifs mâts » et N°3 « Eclairage public Equipement », tels qu'indiqués ci-dessous.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 juillet 2017, propose au Conseil Municipal la passation des avenants suivants :

1/ Pour le marché de travaux du Lot N°1 « VRD + Massifs mâts »

<i>- Montant HT du marché COLAS MONTEIL</i>	
<i>Offre de base</i>	1 035 427,88 €
<i>Variante « Enrobés dioritiques grenailés »</i>	59 989,00 €

<i>Montant HT initial du marché</i>	<i>1 095 416,88 €</i>

- Présentation de l'avenant N°1

Prise en compte de la variante « Enrobés granulats quartziques + Bandes grenailées » au lieu et place de la variante « Enrobés dioritiques grenailés » pour un montant de + 31 124,00 € HT

<i>Montant HT de l'avenant N°1</i>	31 124,00 €
------------------------------------	-------------

Nouveau montant HT du marché 1 126 540,88 €

- Rappel du marché de travaux du lot N°3 « Eclairage public Equipement »

<i>- Montant du marché du groupement d'entreprises SPIE CEGELEC</i>	
<i>Offre de base</i>	355 144,31 €
<i>Tranche conditionnelle</i>	80 581,84 €
<i>Option 1</i>	23 587,33 €
<i>Option 3</i>	12 508,25 €
<i>Option 4</i>	12 508,25 €

<i>Montant HT initial du marché</i>	<i>484 329,98 €</i>

- Présentation de l'avenant N°2

<i>Travaux supplémentaires</i>	(+) <i>2 781,37 €</i>
<i>Travaux en moins</i>	(-) <i>1 620,00 €</i>

<i>Montant HT de l'avenant N°2</i>	(+) <i>1 161,37 €</i>
------------------------------------	-----------------------

Nouveau montant HT du marché 485 491,35 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation des avenants tels qu'exposés ci-dessus pour les lots N°1 « VRD + Massifs mâts » et N°3 « Eclairage public Equipement »

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et signer les avenants évoqués précédemment.

INFORMATION :
Marchés Publics

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux fait une information au Conseil Municipal sur le programme de voirie communale. Ce programme est réalisé chaque année. L'estimatif était de 89 300€ HT.

Trois entreprises ont été consultées :

Consultation : EIFFAGE	Pas de réponse
COLAS	79 644 €
EUROVIA	85 206 €

L'entreprise COLAS a donc été retenue.

APPROBATION DU POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Suite à l'arrêté du 16 Juin 1998 relatif au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant (J.O. n°176 au 1^{er} Août 1998), la Mairie de Saint Eloy Les Mines a établi un POSS pour la piscine.

Il permettra de connaître d'une part l'implantation de chaque équipement relatif à la sécurité des personnes à l'intérieur de la piscine et d'autre part les moyens organisationnels de secours en fonction des différents types d'incidents pouvant survenir au sein d'un tel établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1/ Approuve ce POSS

2/ Approuve la convention de mise à disposition

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PERSONNEL COMMUNAL

1/ Apprenti :

La délibération du 29 Septembre 2016 concernant le personnel communal fixe la possibilité de recruter des apprentis à 4.

Ainsi en cette rentrée scolaire 2017, 1 apprenti va intégrer les services administratifs, il convient donc de modifier la délibération du 13 Mai 2015.

Dans le cadre des dispositifs ci-dessus et conformément à l'annexe I de l'article D 1617-19, **le Conseil Municipal, est appelé à**

1/ Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toute convention et autres documents initiaux ou de renouvellement nécessaires à l'emploi mensuel, rémunéré ou non de 5 apprentis.

2/ Avancement de grade :

Lors du vote du budget, un nombre de poste a été créé pour prendre en compte les avancements de grade.

Suite à la réussite d'un examen professionnel, il convient de créer un poste d'attaché principal en tant qu'avancement de grade supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Crée un poste d'attaché principal et de modifier le tableau des effectifs en conséquence

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTIONS LEADER POUR L'INFORMATIQUE DES ÉCOLES

Depuis 3 ans la Commune, en coopération avec les directeurs d'écoles, a investi dans une politique d'équipement d'outils informatiques dans les classes.

Cette année, la Commune a la possibilité d'être subventionnée pour son programme, avec une dépense plafond de 20 000 €.

Aussi, il est proposé d'acquérir le matériel pour deux classes de primaire et une de maternelle.

Madame Jacqueline DUBOISSET demande de faire un point sur les classes équipées.

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} adjoint précise qu'avec ce programme toutes les classes de primaires seront équipées et 50% des classes de maternelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve le plan de financement suivant :

• Dépenses	19 188 €
• Subventions LEADER	15 350 €
• Autofinancement	3 838 €

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DÉCISION MODIFICATIVE – INTÉGRATION DU PRÊT TAUX ZÉRO

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que par délibération en date du 27 avril 2017, le Conseil Municipal l'autorisait à réaliser un prêt de 1 400 000 € à taux 0 auprès de la Caisse des Dépôts pour financer les travaux de requalification de l'école la Roche.

Suite à la demande de la C.D.C., il convient de faire apparaître sur le programme « bâtiments scolaires » du budget de la Commune le montant global de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la décision modificative suivante :

Recettes :

Compte 1641-169-01 «Emprunt-bâtiments scolaires»	+ 894 550.00 €.
Compte 1641-250-01 «Emprunt-amélioration espaces publics»	- 750 000.00 €.

Dépenses :

Compte 2313-169-212	« Travaux-bâtiments scolaires»	+ 144 550.00 €.
---------------------	--------------------------------	-----------------

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, indique que Mr Lucas JEAN a obtenu une « Bourse au permis de conduire », en juillet 2016.

Lucas a effectué sa bourse dans l'Association « des jeunes Sapeurs-Pompiers » de Saint Eloy Les Mines où il a organisé une journée « portes ouvertes » au centre de secours de Saint Eloy les Mines destinée aux enfants de l'école « Jeanne d'Arc » et à ceux du multi-accueil des « Bout'Chous ».

Son engagement dans cette bourse lui a demandé un grand investissement personnel. Il a été assidu, sérieux et les enfants ont pu apprécier son dynamisme et sa gentillesse.

Lucas ayant réalisé sa bourse conformément aux engagements pris et même au-delà, le jury « Bourse au permis de conduire » réuni en date du 13 Juillet 2017, lui a accordé un montant de 410 € pour la réalisation de sa bourse et son investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la bourse au permis de conduire à Monsieur Lucas JEAN.

PRIME COMMUNALE À LA RENOVATION DES FACADES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la prime communale au ravalement des façades à :

- | | |
|---|-----------|
| 1. M. Florent PAULO pour : | 1067.80 € |
| Adresse du bâtiment : Impasse de la Haute-Vernade | |

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal

DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY DE DOME POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint délégué aux travaux, explique :

La Ville de Saint-Eloy-les-Mines dispose d'une saleuse '*portée*' destinée aux opérations de déneigement ; cette dernière, acquise en 2004, a été envoyée en révision au printemps 2017.

Le coût de réparation, estimé à 13 403.42 € T.T.C., est disproportionné eu égard au coût d'une saleuse neuve (25 800.00 € T.T.C.).

La Commune de Saint-Eloy-les-Mines peut disposer d'aide pour l'acquisition de matériel de déneigement auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, à hauteur de 80 % du montant H.T., avec un plafond de 5000 €.

Plan de financement :

<i>Part du Conseil Départemental</i>	→ 5 000.00 €
<i>Part communale</i>	→ 16 500.00 €
	21 500.00 €
<i>Total HT</i>	21 500.00 €
<i>Total TTC</i>	25 800.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Autorise Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ou son représentant légal, à solliciter le Conseil Départemental pour l'aide financière à l'acquisition d'une saleuse ;

2/ Autorise Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ou son représentant légal, à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Informations Madame SIKORA :

- Informe le Conseil que la communauté de communes cherche à donner un nom aux salles culturelles à savoir la salle de spectacle de la médiathèque et les salles de la halle de St Gervais
- Informe le Conseil de la liquidation de la SECAST

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire constate que l'ordre du jour est épuisé et clôt la séance à 20h50.